

MESR	score max	score du ministère
égalité de rémunération pour les fonctionnaires	40	39
égalité de rémunération pour les contractuels	10	10
écart de promotion de corps	15	15
écart de promotion de grades	15	15
dix plus haute rémunération	10	8
10% des plus hautes rémunérations du DNE	10	8
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>95</b>

case à remplir

case de calcul automatique

**Mode d'emploi :** remplir le nom du ministère dans la première case de cet onglet, puis remplir dans tous les onglets les cases grisées. Les scores et les notes se calculent automatiquement dans chaque onglet et sont repris dans l'onglet de synthèse.

**Ecart de rémunération des fonctionnaires**

Ministère	Rémunération brute payée(1) femmes	Rémunération brute payée(1) hommes	écart	ratio écart (% (F-H)/H)	ratio écart (% (F-H)/H) en EQTP (2)	Effet temps partiel	effet ségrégation des corps	effet démographique au sein des corps	effet primes à corps-Grade-échelon identique	ratio écart (% (F-H)/H) en EQTP corrigé des effets ségrégation des corps et démographie au sein des corps	écart en EQTP en valeur absolu	Score sur 40
MESR	3 590 €	4 394 €	-804 €	-18,3%	-16,9%	-54 €	-626 €	-77 €	-47 €	-1,1%	1,1	39

Champ : Ensemble des fonctionnaires de l'État du Ministère

(1) "La rémunération brute payée" correspond à la rémunération brute mensuelle moyenne attribuée aux agents. "La rémunération brute en équivalent temps plein" correspond à "la rémunération brute payée" corrigée du temps travaillé.

(2) La rémunération brute en équivalent temps plein EQTP correspond à "la rémunération brute payée" corrigée du temps travaillé.

case à remplir avec les données issues de l'outil DGAFP

case de calcul automatique

valeur de l'indicateur auquel il faut appliquer le barème

note selon le barème

### Ecarts de rémunération des contractuels

	Rémunération brute EQTP (1) femmes	Rémunération brute EQTP (1) hommes	effectifs (ETPT) femmes	effectifs (ETPT) hommes	ratio écart (%) (F-H)/H) en EQTP (2)	écart en EQTP en valeur absolu	Score sur 10
MESR							
Catégorie Encadrement Supérieur	0 €	0 €	0	0	0%		
Catégorie A	2 447 €	2 525 €	26 765	26 099	-3%		
Catégorie B	2 044 €	2 064 €	4 917	1 986	-1%		
Catégorie C	1 896 €	1 943 €	6 210	2 756	-2%		
Catégorie indéterminée	452 €	529 €	736	455	-15%		
Ensemble					-3%	3,0	10

Champ : Ensemble des contractuels du ministère

(1) La rémunération brute en équivalent temps plein EQTP correspond à "la rémunération brute payée" corrigée du temps travaillé.

Note : si une catégorie est "vide", mettez des "0,01" dans les cases à remplir de la ligne pour que les calculs s'effectuent

case à remplir

case de calcul automatique

valeur de l'indicateur auquel il faut appliquer le barème

note selon le barème

Nom du ministère :

MESR

Effectifs de promouvables et de promus par corps

Corps	promouvables		promus		taux de promotion		Ecart à effet de structure contrôlé
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
Ingénieurs de recherche	3 651	3 793	17	15	0,5%	0,4%	0,0%
Ingénieurs d'études	1 237	1 414	89	92	7,2%	6,5%	0,0%
Assistants ingénieurs	5 137	4 311	47	38	0,9%	0,9%	0,0%
Techniciens de recherche et de formation	14 229	8 830	178	113	1,3%	1,3%	0,0%
Conservateurs généraux	381	189	11	6	2,9%	3,2%	
Conservateurs	380	118	7	2	1,8%	1,7%	
Bibliothécaires	1 193	398	8	3	0,7%	0,8%	0,0%
Bibliothécaires assistants spécialisés	965	705	13	9	1,3%	1,3%	0,0%
Professeur des universités (repyramidage)	11832	14607	202	187	1,7%	1,3%	
<b>Total</b>	<b>39 005</b>	<b>34 365</b>	<b>572</b>	<b>465</b>	<b>1,5%</b>	<b>1,4%</b>	<b>0,0%</b>

0,027065723

L'indicateur réduit les écarts de rémunération entre fonctionnaires femmes et hommes

OUI, alors les 15 points sont accordés

score sur 15

15

\* rajouter autant de lignes que de corps

case à remplir

case de calcul automatique

valeur de l'indicateur auquel il faut appliquer le barème

note selon le barème

Nom du ministère :

IMESR

Effectifs de promouvables et de promus par grades

Corps	promouvables		promus		taux de promotion		Ecart effet de structure contrôlé
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
Ingénieur de recherche hors classe échelon spécial	294	534	19	29	6,5%	5,4%	0,0%
Ingénieur de recherche hors classe	100	191	18	36	18,0%	18,8%	0,0%
Ingénieur de recherche de 1ère classe	333	497	63	96	18,9%	19,3%	0,0%
Ingénieur d'études hors classe	1 610	1 705	209	190	13,0%	11,1%	0,1%
Technicien de recherche et de formation de classe exceptionnelle	1 592	1 237	97	78	6,1%	6,3%	0,0%
Technicien de recherche et de formation de classe supérieure	2 132	1 821	376	226	17,6%	12,4%	0,4%
Adjoint technique de recherche et de formation principal de 1ère classe	6 349	3 846	985	543	15,5%	14,1%	0,3%
Adjoint technique de recherche et de formation principal de 2ème classe	2 172	1 296	466	216	21,5%	16,7%	0,3%
Conservateur en chef	245	130	38	18	15,5%	13,8%	0,0%
Bibliothécaire hors classe	147	54	21	8	14,3%	14,8%	0,0%
Bibliothécaire assistant spécialisé de classe exceptionnelle	319	115	24	9	7,5%	7,8%	0,0%
Bibliothécaire assistant spécialisé de classe supérieure	114	59	21	12	18,4%	20,3%	0,0%
Magasinier principal de 1ère classe	553	392	90	65	16,3%	16,6%	0,0%
Magasinier principal de 2ème classe	136	122	37	33	27,2%	27,0%	0,0%
PR 1ère classe	1 352	2 640	232	348	17,2%	13,2%	0,3%
PR classe exceptionnelle 1er échelon	1 389	3 350	192	402	13,8%	12,0%	0,2%
PR classe exceptionnelle 2ème échelon	720	2 100	123	319	17,1%	15,2%	0,1%
MCF hors classe	4 669	6 017	905	1 038	19,4%	17,3%	0,4%
MCF hors classe échelon exceptionnel	1 010	1 293	288	292	28,5%	22,6%	0,3%
DIRH 1ère classe	7	8	3	2	42,9%	25,0%	0,0%
DIRH classe exceptionnelle 1er échelon	11	26	3	2	27,3%	7,7%	0,0%
DIRH classe exceptionnelle 2ème échelon	18	22	1	1	5,6%	4,5%	0,0%
MCFH hors classe	8	13	2	2	25,0%	15,4%	0,0%
DIRP 1ère classe	19	24	2	4	10,5%	16,7%	0,0%
DIRP classe exceptionnelle 1er échelon	14	33	4	1	28,6%	3,0%	0,0%
DIRP classe exceptionnelle 2ème échelon	4	19	1	3	25,0%	15,8%	0,0%
MCFP hors classe	17	18	3	3	17,6%	16,7%	0,0%
PRMU 1ère classe	7	13	1	2	14,3%	15,4%	0,0%
PRMU classe exceptionnelle 1er échelon	11	9	2	0	18,2%	0,0%	0,0%
PRMU classe exceptionnelle 2ème échelon	4	8	2	1	50,0%	12,5%	0,0%
MCMU hors classe	26	35	4	5	15,4%	14,3%	0,0%
PRCM classe exceptionnelle 1er échelon	5	17	1	2	20,0%	11,8%	0,0%
PRCM classe exceptionnelle 2ème échelon	2	8	1	1	50,0%	12,5%	0,0%
<b>Total</b>	<b>25389</b>	<b>27652</b>	<b>4234</b>	<b>3987</b>	<b>16,7%</b>	<b>14,4%</b>	<b>2,4%</b>

L'indicateur réduit les écarts de rémunération entre fonctionnaires femmes et hommes

2,398068198

OUI, alors les 15 points sont accordés

score sur 15

15

\* rajouter autant de lignes que de grade

case à remplir

case de calcul automatique

valeur de l'indicateur auquel il faut appliquer le barème

note selon le barème

PR 1ère classe	1352	2640	232	348
PR classe exce	1389	3350	192	402
PR classe exce	720	2100	123	319
MCF hors clas	4669	6017	905	1038
MCF hors clas	1010	1293	288	292
DIRH 1ère cla	7	8	3	2
DIRH classe ex	11	26	3	2
DIRH classe ex	18	22	1	1
MCFH hors cla	8	13	2	2
DIRP 1ère clas	19	24	2	4
DIRP classe ex	14	33	4	1
DIRP classe ex	4	19	1	3
MCFP hors cla	17	18	3	3
PRMU 1ère cl	7	13	1	2
PRMU classe	11	9	2	0
PRMU classe	4	8	2	1
MCMU hors c	26	35	4	5
PRCM classe	5	17	1	2
PRCM classe	2	8	1	1

Dix plus hautes rémunérations brutes des départements ministériels

	Somme des dix plus hautes rémunérations en euros	Nombre de femmes bénéficiaires	Nombre d'hommes bénéficiaires	Durée cumulée en nombre de mois	effectif de la population sous représentée	Score sur 10
MESR	1 712 647	4	6	120	4	8

Important: il s'agit des secteurs ENJS et ESR cumulés

case de calcul automatique

case à remplir

valeur de l'indicateur auquel il faut appliquer le barème

note selon le barème

**% de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10% des plus hautes rémunérations des emplois de type 1 à 5 du DNE**

	nbre de femmes parmi les 10% des plus hautes rémunérations des emplois de type 1 à 5 du DNE	nbre d'hommes parmi les 10% des plus hautes rémunérations des emplois de type 1 à 5 du DNE	% femme	% homme	% dans la population sous représentée	Score sur 10
MESR	19	28	40%	60%	40,43	8

Important: il s'agit des secteurs ENJS et ESR cumulés

case à remplir

case de calcul automatique

valeur de l'indicateur auquel il faut appliquer le barème

note selon le barème